

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MAI 2007

Présents : MMES WYRWICH, CAMPAGNE, CANET, FONTANEAU, RIGAUD CABANIE, LEMINEZ, MRS SALVAT, LAFFONT, CARABEN, TORRES, BOUDLET, COSTES, BACAVE, CHAUVETON, LEFEBVRE, VIDAL, BENET, PIC, DHERSIN, BAUZOU, NOY, CLERGUE.

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de l'assemblée générale précédente.
Monsieur le Président donne ensuite l'ordre du jour et désigne un secrétaire de séance : Mr NOY

1/ Compte Administratif et compte de gestion 2006 :

Mr NOY, doyen de l'Assemblée, présente la vue d'ensemble et la balance générale qui font apparaître :

- 568 833,83 € de recettes d'investissement
- 682 914,82 € de dépenses d'investissement
- 1 803 443,07 € de recettes de fonctionnement
- 1 519 436,41 € de dépenses de fonctionnement

soit un excédent global de 169 925,67 €.

Ce résultat comptable est en parfaite corrélation avec les comptes de gestion du percepteur.
L'Assemblée procède au vote :

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

L'Assemblée approuve le compte de gestion et le compte administratif 2006.

2/ Budget primitif 2007 :

Mr le Président présente la vue d'ensemble du budget 2007 qui s'élève à la somme de 3 478 217,93 € répartis de la façon suivante :

- les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 646 719,83 €.
- les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 831 498,10 €.

Mr le Président présente la balance générale et le détail des différentes imputations.

Mr le Président précise que le budget est comparable à celui de l'année précédente, et même en légère diminution.

Mr le Président rappelle que l'année dernière, le produit de l'impôt a été de 377 529 € et qu'il sera cette année de 395 696 € à taux constant.

Mr le Président propose que les mêmes taux qu'en 2006 soient reconduits et qu'il n'y ait donc pas d'augmentation de la fiscalité.

Mr le Président indique les taux des quatre taxes :

- Taxe Habitation : 3,02 %
- Taxe Foncier Bâti : 8,81%
- Taxe Foncier Non Bâti : 35,16%
- Taxe Professionnelle : 5,52%

Mr le Président demande le vote de ces quatre taux :

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

Concernant la taxe des ordures ménagères, Mr le Président propose de garder le même produit que 2006 soit un montant de 316 000 € donc là aussipas d'augmentation.

Mr le Président précise que le coût de transport et de traitement des Ordures Ménagères est facturé par le SYDOM à hauteur de 148 € en 2007 aulieu de 154 € en 2006.

Mr le Président annonce que si le tri sélectif continue d'augmenter en tonnage et que le taux de transport et de traitement des OM ne changent pas, l'année prochaine il pourra être envisagé une diminution du taux. Cette année le Président propose de garder le même taux qu'en 2006.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

3/ Convention avec le Service Départemental Incendie Secours

Mr le Président annonce que la Communauté de Communes a été saisie par le SDIS à propos de la mise à disposition des employés sapeurs pompiers volontaires de la collectivité pour les missions opérationnelles (incendie, secours aux personnes...) et dans le cadre de leur formation. Mr le Président précise que cette convention définit les modalités de mise à disposition du personnel, qui en aucun cas ne doit perturber le fonctionnement des services de la collectivité, ainsi que l'indemnisation financière des collectivités.

Dorénavant, chaque fois qu'un des employés sapeurs pompiers quittera son poste de travail pour se rendre sur une opération de secours, il sera payé par la Communauté de Communes, qui sera à son tour remboursée par le SDIS. Ces conventions seront nominatives sur la base du volontariat pour nos agents.

Mr le Président précise qu'il lui semble important d'accepter ces conventions car les services rendus par les sapeurs pompiers sont d'intérêt public collectif.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

4/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Mr le Président annonce que le rapport 2006 a été transmis à la Préfecture et qu'un exemplaire va être envoyé dans chaque commune.

Les grandes lignes du rapport soulignent d'une part une baisse importante des tonnages d'O.M. puisque pour la première fois, le tonnage descend sous la barre des 1 000 T. (993 T.) avec par contre une augmentation de 18 T. des encombrants.

Concernant la collecte sélective, il y a une progression d'une dizaine de tonnes. Les conclusions transmises par le SYDOM pour 2006 sont les suivantes : « ratio excellent pour le verre ; ratio correct pour le reste des recyclables ; résultats bons dans l'ensemble supérieurs aux objectifs de 2012 et proches de ceux fixés par le Plan Départemental pour 2017 » qui sont de 90 kg/hab/an, sachant que la Communauté de Communes en 2006 est déjà à 86 kg/hab/an.

5/ Choix des entreprises retenues pour la réalisation de la déchetterie intercommunale

Mr le Président rappelle que, suite au dernier conseil communautaire, le Bureau de la Communauté de Communes a, en collaboration avec le bureau Infra Etudes engagé, une phase de négociation afin de réduire le coût global du projet. Il rappelle que l'enveloppe financière pour la partie travaux s'élève à 330 000 € maximum.

Mr le Président présente les offres après négociation et ouverture des plis :

Lot 2 : Réseaux secs, 5 entreprises ont répondu :

- l'entreprise ROBERT : 10 807 €
- l'entreprise COLAS : 20 106 €
- l'entreprise CEGELEC : 15 393,60 €
- l'entreprise TERRA SCOP : 18 641,65 €
- l'entreprise GABARRE : 27 489,55 €

C'est donc l'entreprise Robert qui a été retenue avec 10 807 €.

Lot 4 : Espaces verts, 7 entreprises ont répondu :

- l'entreprise DUCASSY : 5 221,70 €
- l'entreprise LES ARTS VERTS : 9 170 €
- l'entreprise PAYSAGE SERVICE : 8 020 €
- l'entreprise COLAS : 8 589,50 €
- l'entreprise BENET : 13 123 €
- l'entreprise DLM : 4 975 €
- l'entreprise BIOMASSE : 10 552,65 €

C'est donc l'entreprise DLM Espaces Verts qui a été retenue avec 4 975 €.

Lot 1 : Terrassement – Voirie – Réseaux humides : 5 entreprises ont répondu :

- l'entreprise COMBES : 223 267,42 €
- l'entreprise MAILLET : 237 741 €
- l'entreprise TERRA SCOP : 215 854,71 €
- l'entreprise SCREG : 186 768,29 €
- l'entreprise JORDAN : 196 451,02 €

Lot 3 : Gros œuvre – Local gardien – Murs de soutènement : 2 entreprises ont répondu :

- l'entreprise MARTINEZ : 153 086,35 €
- l'entreprise JORDAN : 153 801,67 €

Pour le lot 1 et le lot 3, Mr le Président précise qu'il y a encore des éléments à étudier dans les offres. Les deux entreprises retenues pour l'instant pour le lot 1 sont l'entreprise SCREG et l'entreprise JORDAN, le lot 3 reste encore à étudier.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de délibérer sur le choix des entreprises pour les lots 2 et 4, et demande un vote de principe pour les lots 1 et 3 pour laisser le Bureau de la Communauté de Communes du Chalabrais décider du choix des entreprises pour ces lots lorsque tous les éléments nécessaires au choix seront rassemblés.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

6/ Validation de la Charte Forestière de Territoire

Mr le Président présente le programme d'actions de la CFT du Chalabrais qui a été finalisé en début d'année et validé le 7 mars 2007 en comité de pilotage après une élaboration concertée qui a pris plusieurs mois. Ce comité réunissait la Communauté de Communes, les organismes forestiers locaux et les partenaires administratifs.

Mr le Président précise que des subventions ont déjà été sollicitées pour la réalisation des actions 2007 dont la Communauté de communes est maître d'ouvrage ainsi que pour le Catalogue de stations forestière dont le porteur de projet est le Centre régional de la propriété forestière.

Mr le Président demande à l'Assemblée de valider ce programme d'actions afin qu'il puisse être lancé dès à présent.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

7/ Projet de route forestière du Col de la Flotte

Mr le Président rappelle que le diagnostic de la charte forestière a mis en évidence un enjeu majeur autour de la desserte forestière. Lors des actions de préfiguration de la CFT, une animation autour de la réalisation de voirie en forêt a été effectuée. Un travail important a été réalisé sur le projet du col de la Flotte. Il s'agit d'une voie communale qu'il conviendrait de rénover pour permettre le passage d'engins forestiers jusqu'aux diverses propriétés avoisinantes.

C'est un projet aux intérêts multiples, qui concerne quatre communes et intéresse six propriétés forestières dont cinq sont dotées d'un Plan de gestion. Il avait déjà été identifié comme prioritaire dans le Schéma de desserte du Chalabrais qui date de 1985. Cette voirie aura un intérêt forestier, mais permettra également aux engins agricoles de passer. Il s'agit de mettre en place une route empierrée et non pas goudronnée.

Mr le Président rappelle que la Communauté de communes s'est engagée pour le développement forestier de son territoire. C'est pourquoi, pour ce projet de voirie forestière dont l'aboutissement est primordial pour notre territoire, les partenaires de la CFT demandent à la Communauté de communes de se porter maître d'ouvrage.

Ce projet de 2,5 km a été estimé à 90 000 €. Les cofinancements pour ce projet peuvent être à hauteur de 80 %. L'autofinancement restant à la charge du maître d'ouvrage, soit 20 %, s'élève donc à 18 000 €.

Mr le Président demande donc d'abord à l'Assemblée de se prononcer sur le fait que la Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet qui pourra être étendue à d'autres voies forestières si elles font partie du schéma départemental de desserte forestière.

Mr le Président demande ensuite de voter la réalisation de ce projet sous réserve d'obtention des financements suffisants.

VOTE : CONTRE : 1 ABSTENTION : 3 POUR : 19

8/ Aménagement du terrain de sport : avenant en plus value

Mr le Président annonce que, concernant les travaux d'aménagement du terrain de sport intercommunal, des avenants en plus value sont nécessaires :

- lot 1 Terrassements –Réseaux – Sols : apport de terre végétale : + 1 812,11 € TTC.

- Lot 4 Gros œuvre : aménagement d'un vide sanitaire sous le bâtiment suite à la modification du niveau de la plate-forme : + 2 736,26 € TTC

Mr le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur ces avenants.

VOTE : UNANIMITE

9/ Questions diverses

- **Nombre de jours de travail des employés techniques de la Communauté dans les communes :**

Mr le Président rappelle à l'Assemblée que chaque commune bénéficie d'un certain nombre de jours de travail des employés techniques intercommunaux, et que ce nombre de jours doit être respecté. En effet, actuellement certaines communes utilisent des jours supplémentaires, mais au vu de la charge de travail des employés intercommunaux, cela n'est plus possible car il manque du personnel.

De plus, Mr le Président souligne qu'en été la charge de travail est encore plus importante et que l'équipe des employés techniques intercommunaux est en restriction de personnel pour cause des congés. Mr le Président demande donc de limiter les demandes de travaux dans les communes sur cette période.

Enfin, il demande à tous de bien vouloir faire passer les demandes de travaux à la communauté de communes et non directement aux services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 20 heures.